

COMMUNE DE GENCAY
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 janvier 2012

Le Maire ouvre la séance à 20h30 en présence de Mesdames et Messieurs les conseillers:

Jean BERGER, Martine BIAIS, François BOCK, Guy BOUCHET, Jean-Jacques CHEVRIER, Jacques DEMELLIER, Jacques ELIAS, Robert DENIS, Claude FERRON, Annie FULIGNI, Francis GUICHARD, Monique GUILLEMINAUD, François GUYOT, Valérie HABERBUSCH, Bernard HIPPEAU, Dominique NEVEUX, Christelle PINEAU.

Absents excusés avec pouvoir :
Absent excusé sans pouvoir : **Arnaud LELONG.**

Secrétariat : **Sandra AYRAULT.**

1. Approbation du procès-verbal du 1er décembre 2011.

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

2. Réunions et manifestations prévues en février 2012.

Document joint en annexe.

3. Vie municipale.

Travaux en cours.

3.1 Petite enfance.

- Toiture : Classée comme chantier de référence. Les travaux avancent selon planification.

3.2 Gendarmerie.

- Consultation des entreprises en cours, 124 entreprises ont retiré le dossier.

3.3 Quartier durable.

- Intégration des doléances du Conseil Municipal du 05 janvier. URBANOVA prépare un chiffrage de cette nouvelle esquisse. Une réunion publique de concertation et une de travail doivent être planifiées prochainement.

3.4 Station d'épuration.

- Derniers aménagements en cours. Test d'essai et de performance, à dater du 15 février pour une période de 3 mois.

3.5 Rues de l'aumônerie, Carnot et Abbé Gauffreteau.

- Date de réception définitive des travaux à programmer, qui sera suivie d'une réunion avec les riverains

3.6 Place du champ de foire.

- Aménagement du plan de circulation en cours.

3.7 Impasse du vieux château.

- Les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires de Pâques.

4. Délibérations.

4.1 Programme " Habiter mieux "

- Aide aux ménages les plus modestes, en situation de précarité énergétique. En 2011, la commune s'est engagée dans ce programme en accordant une aide de 500 € pour 2 ménages dont un seul en a bénéficié en 2011.

Pour le soutien financier, une prolongation de cette aide est souhaitable.

Le conseil accepte le renouvellement de son engagement financier dans ce programme dans la limite de 2 dossiers.

4.2 Capture chiens errants.

- Le maire après avoir exposé le problème que pose la capture des chiens errants, souhaite mettre en vigueur un arrêté municipal.

Les membres du conseil valide la proposition et demande au maire de bien vouloir rédiger l'arrêté.

4.3 Convention S.P.A. de Poitiers.

- Établissement d'une convention avec la S.P.A. de Poitiers (uniquement pour les chats).

Le conseil donne son accord pour la création d'une convention et demande au maire de l'établir.

4.4 Renouvellement du marché restauration scolaire.

- Le marché attribué à l'entreprise SODEXO (la moins disante en 2007) arrive à son terme cette année. L'entreprise assure la restauration de trois de nos établissements (EHPAD, Foyer logement, écoles élémentaire et maternelle) pour environ 133000 repas par an.

Le maire demande l'autorisation de lancer une procédure d'appel d'offre pour 4 années à venir et souhaite être accompagné d'une assistance de maîtrise d'ouvrage pour ce marché complexe.

Les membres du conseil, après débat contradictoire sur la nécessité de passer ce type de marché avec une entreprise privée, ont procédé à un vote à main levée :

Résultat : 1 voix contre - 5 absentions - 11 pour.

En conséquence, les membres du conseil donne pouvoir au maire via une assistance de maîtrise d'ouvrage de lancer un appel d'offre.

4.5 Voirie et réseaux des lotissements " PAPUCHON et PIGEAU.

- Après validation par les services experts de la qualité des réseaux, le maire demande l'autorisation de les intégrer dans le domaine public.

Le conseil donne son accord et autorise le maire de prendre les mesures qui s'imposent.

4.6 Chantier d'insertion ACTI'START

- Création en décembre 2011 de l'association ACTI'START. Elle a pour origine de transférer le chantier d'insertion du Pays Civraisien à une association. La Présidente, Sophie MELLIER et Laurent MARCHAND, ont exposé en séance la nouvelle structure, son but, son rôle et son périmètre d'intervention. Pour réussir pleinement ce projet, il est impératif d'avoir des supports d'activités. Madame la présidente demande de compléter et de lui transmettre une fiche prévisionnelle de prestations que nous pourrions confier à l'association dans les domaines "espaces verts, petit patrimoine bâti".

Les membres du conseil soutiennent ce projet et s'engagent à générer 5000€ d'activités pour 2012 et demande au maire de renseigner et d'adresser le document prévisionnel de prestations à réaliser par le chantier d'insertion d'ACTI'START.

4.7 Demande de remboursement d'une facture par l'EHPAD.

- La commune a réglé à tort une facture EHPAD d'un montant de 851,55 €.

Le conseil autorise le maire d'établir auprès de l'EHPAD, une demande de remboursement de la facture.

4.8 - Avancement et fixation du taux de promotion.

- Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions de cet avancement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1 -d' adopter les rations suivants :

- 100 % dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs
- 100 % dans le cadre d'emplois des adjoints techniques
- 100 % dans le cadre d'emplois des spécialisés des écoles maternelles.
- 100 % dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation

2 - d'autoriser le maire à saisir le comité technique paritaire auprès du centre de gestion de la Vienne.

4.9 Extension et modification du réseau d'assainissement route de Couhé.

- Le maire présente le rapport d'analyse des offres pour les travaux d'extension et modification du réseau d'assainissement.

- Lot 1 : L' entreprise FOURNIE présente la meilleure offre économique.
- Lot 2 : L'entreprise BARRE & Fils présente l'offre la plus avantageuse.

Le montant des travaux est proposé pour un montant de 46460,60 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition et charge le maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. 10 Mise à disposition d'un agent pour l'entretien des locaux de la gendarmerie.

- Monsieur le maire présente la convention d'entretien ménager des locaux de la gendarmerie de Gençay.

Les membres du conseil donnent leur accord pour le remboursement de cette prestation sur une base annuelle de 1215 € et demande au maire de signer la convention.

4.11 Admission en non valeur de titres de recettes en assainissement des années 2006 à 2009.

-Sur proposition de Madame le Trésorier par courrier explicatif du 9 janvier, le montant à honorer s'élève à 996,38 €.

Le conseil décide de statuer sur l'admission en non valeur des titres de recettes et demande au maire de créditer pour l'exercice en cours, le compte 6542.

4.12 Demande d'autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget.

- Dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

5. Dispositif RASED

- Le collectif national RASED, alerte les élus de la Nation sur les conséquences dramatiques que les

suppressions de postes font peser sur la scolarité et la réussite de milliers d'élèves.

Les membres du conseil chargent Monsieur le maire de rédiger et de transmettre un courrier de soutien.

6. Plantation haies : chemin de la grande Borne.

- Adhésion à Prom' haies (montant de l'adhésion environ 100€)
- Date de plantation : 2 & 3 mars.

7. Communauté de communes.

7.1 Bâtiments SERGIE : 8 sur la C.C dont 3 sur Gençay.

- A charge de SERGIE : structures métalliques supportant les toitures photovoltaïques.
- A charge des utilisateurs : les sols, les parois et aménagements intérieurs, etc.

7.2 Compétence informatique Écoles et Mairies.

| Prise en charge par la Communauté de communes | | | | | | | |
|---|----------------------------|------------|---|-----------|---------|----------------|------------------|
| | Ordinateur | Imprimante | Onduleur | Logiciels | Serveur | Câblage réseau | Vidéo projecteur |
| Ecoles | X | X | X | X | X | X | |
| Mairies | X (4) + 1 (Cadastre) | X | X | X | X (1) | X | X (1) |
| Prise en charge par les communes | | | | | | | |
| | Câblage électrique | | | | | | |
| Écoles | X | | | | | | |
| Mairies | X | | Postes : des élus, bibliothèque, public | | | | |

- 7.3 Demandes de Multi-services.

- St Secondin: le garde-manger est vendu (vente à terme) Installation d'un traiteur (M. TARTER).
- St Maurice : la boulangerie est vendue. Projet d'ouverture d'un multi-services.
- Champagné : réouverture du bar- restaurant.
- Sommières du Clain : mise aux normes de la boulangerie.

- 7.4 Projet ZETA.

Fabrique et commercialise des granulés de chauffage. Un projet d'installation d'une usine est à l'étude. Une visite d'une usine de même type à Menton est prévue.

- 7.5 Maison médicale de santé.

Courant février, une rencontre doit avoir lieu entre les représentants des professionnels de santé et des élus de la collectivité afin d'évoquer la méthode et les différentes conditions nécessaires pour inscrire le projet sur les réalisations 2013.

8. Divers.

- Visite du Préfet le 27 janvier :15h30 : mairie, station épuration, maison services publics, EHPAD
- Diagnostic Local d'Accompagnement (D.L.A) Centre Culturel.
Mission:
 - 1 - Regard de l'existant - finances - services rendus- modalités de gouvernance.
 - 2 - Définir en collectif un plan de développement 2012 / 2015 et ses conditions de mise en œuvre (finances, gouvernance, ressources humaines)
 - 3 - Rendre public les résultats de la mission D.L.A.En attente du compte rendu.
- Heures d'ouverture de la bibliothèque municipale. Devant le succès croissant du nombre de lecteurs, il a été procédé à la modification des heures d'ouverture au public ainsi que le temps de travail de la personne salariée.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 h 30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 23 février 2012 à 20h30.

B. Hippeau